



LS.21-11-060

Monsieur Laurent Chambrey
DRH PNC
Société Air France
45, rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy le 23 novembre 2021

Monsieur Laurent Chambrey,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un non-respect de l'accord.

Depuis de nombreux mois, sur les vols disposant d'une cabine La Première, 2 PNC « P » sont systématiquement pré-positionnés par les services de production.

Cette règle très pénalisante empêche les PNC d'obtenir leur DDA, la raison de non obtention étant : «réservé PNC P».

Les accords indiquent pourtant que le ratio est de 1 PNC pour 5 sièges [accord collectif composition équipages 1.2.1 cabine La Première].

L'entreprise n'opérant plus l'A380 et les cabines «P» actuelles ayant moins de 5 sièges, cette règle n'a plus lieu d'être.

Les élus SNPNC souhaitent que l'outil de production soit mis à jour afin de permettre l'application de l'accord collectif.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Michel Courtois
Secrétaire de Section
SNPNC AF

Copie : M. Stephen Bail